

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

I. — ALGÉRIE

L'année 1976 restera certainement l'année à la fois de la pause et de la grande réorganisation politique et économique. En 1976, un cycle s'est terminé, celui de la mise en place de l'infrastructure économique de base. Parallèlement, le processus d'édification de l'Etat a été couronné par l'approbation de la Charte nationale au mois de juin, de la Constitution au mois de novembre et, enfin, par l'élection du président de la République en décembre.

Cette année 1976 est donc marquée par la consolidation des acquis économiques et l'accent a été mis sur le renforcement de la rigueur dans la gestion, l'accroissement de la production et de la productivité. Cette clarification a fait prendre conscience aux responsables de l'économie algérienne, des limites de certaines ambitions et des remises en question ont été effectuées dans l'industrie et l'agriculture. Certains gros projets industriels ont été mis en veilleuse et les structures mises en place par la révolution agraire ont été assouplies.

Le premier semestre de 1976 a toutefois subi les répercussions de la crise du Sahara occidental qui par les achats massifs de matériel qu'elle a entraîné et la mobilisation de l'armée à d'autres tâches que sociales et économiques a restreint les investissements et retardé les objectifs fixés.

La première partie de cette chronique portera comme les années précédentes sur le bilan financier de l'année avec le problème important de la dette extérieure.

Nous essaierons ensuite de faire le bilan de l'effort accompli dans le secteur industriel particulièrement en ce qui concerne les hydrocarbures.

Nous consacrerons un chapitre au commerce extérieur pour mieux dégager les nouvelles tendances des échanges entre l'Algérie et ses différents partenaires.

La question de l'année portera enfin sur les Villages socialistes et le rôle essentiel qu'ils seront amenés à jouer à moyen et long terme dans le développement du secteur agricole.

I. — L'ANNÉE FINANCIÈRE

Le budget de l'année 1976 se caractérise comme en 1975 par une certaine modération, liée aux déséquilibres apparus ces deux dernières années.

La revalorisation du prix du pétrole intervenue fin 1973 avait permis de dégager un fort excédent budgétaire en 1974. Par contre, en 1975, la détérioration spectaculaire des échanges extérieurs (1), en particulier, avait révélé les contraintes d'une politique de développement accélérée et dont le financement provenait d'une manière presque exclusive de l'exploitation et de la commercialisation des hydrocarbures.

Ce redimensionnement de l'avantage économique que l'Algérie avait acquis en 1974, dans les termes de l'échange international a prévalu dans le souci de rigueur que présente la loi de finances 1976.

L'une des principales conséquences de cette situation s'est concrétisée par un fort accroissement de la dette extérieure.

A. LES GRANDES MASSES DU BUDGET.

Légèrement excédentaire, le budget 1976 s'élève à plus de 24 milliards de DA soit 2 milliards de DA supplémentaires par rapport à 1975.

TABLEAU I
Evolution des grandes masses du budget
(en millions de DA)

	1975			1976			1977	
	P*	R*	%	P*	R*	%	P	%
Recettes	21 995	25 053	100 %	24 190	25 660	100 %	27 910	100 %
Fiscalité ordinaire	7 265	9 732	38 %	8 280		34 %	10 260	36 %
Fiscalité pétrolière	13 000	13 462	60 %	15 000	25 660	62 %	16 500	60 %
Autres recettes	1 730	1 856	7 %	910		4 %	1 150	4 %
Dépenses	21 854	19 136	100 %	23 285	22 280	100 %	27 750	100 %
Depenses de fonctionnement	13 169	13 656	60 %	14 600	14 410	62 %	15 860	57 %
Depenses d'équipement	8 685	5 480	40 %	8 685	7 870	38 %	11 900	43 %
Solde	+141	+ 5 917		+915	+ 3 380		+ 160	

Source : construit d'après la loi de finances.

* P : Prévisions ; R : Réalisations.

(1) Cf. chronique économique de l'Algérie, AAN 1975, p. 498.

La plus grande partie des ressources budgétaires provient toujours de la fiscalité pétrolière qui après avoir doublé entre 1974 et 1975 représente 62 % du budget contre 47 % en 1974. La part de la fiscalité ordinaire augmente en valeur et en pourcentage ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Ceci est dû à l'ensemble des nouvelles mesures fiscales mises en place depuis deux ans.

A la lecture du tableau I, on constate que la réalisation du budget de fonctionnement pour 1976 a été pratiquement atteinte à 100 %. Sur les 14,6 milliards de DA prévus, il a été dépensé 14,4 milliards de DA, soit 98,6 % des crédits inscrits contre des taux de réalisation de 95,4 % en 1974 et 97,2 % en 1975. Aucun dépassement de crédit n'a eu lieu et la règle que constitue pour les responsables Algériens l'équilibre entre les recettes et les dépenses définitives de l'Etat a été respectée.

En ce qui concerne le budget d'équipement de l'Etat en 1976, sur les 8,7 milliards de DA de crédits prévus, 7,9 milliards de DA ont été effectivement employés soit un taux de réalisation de 90 %. En 1975 ce taux n'avait été que de 75 % (5,8 milliards de DA de crédits consommés sur 8,7 milliards prévus).

Les recettes définitives de l'Etat ayant été un peu plus fortes que prévu (25,6 milliards de DA au lieu de 24,2 milliards), l'excédent budgétaire dégagé au cours de l'exercice 1976 s'est élevé à 3,38 milliards de DA alors que la loi de finances prévoyait un excédent de 0,905 milliards. Cet excédent devrait servir au Trésor, comme les deux années précédentes, pour financer les « Investissements planifiés des entreprises » et le budget des entreprises déficitaires notamment dans le secteur agricole.

Le budget prévisionnel pour l'année 1977 que l'on voit apparaître dans le tableau I revêt une importance particulière pour deux raisons. C'est la dernière fois qu'une loi de finances est adoptée par le Conseil de la Révolution et du Gouvernement. La prochaine, en effet, relèvera des prérogatives de l'Assemblée populaire nationale. Ce budget marque la fin du second plan quadriennal (1974-1977).

Les recettes définitives prévues s'élèvent à 27,9 milliards de DA dont 16,5 milliards proviennent de la fiscalité pétrolière. Par rapport à l'année 1976 on constate une augmentation d'environ 10 % des recettes attendues de la fiscalité pétrolière. Cette prévision tient compte d'une légère augmentation de la production et de l'augmentation des prix, décidée lors de la dernière séance de l'OPEP à Qatar.

En ce qui concerne les dépenses, l'effort considérable consenti en faveur de l'équipement du pays s'accroît. Plus de 40 % des dépenses (11,9 milliards de DA) sont réservés à l'équipement.

Il faut enfin remarquer une évolution plus lente de la fiscalité ordinaire par rapport à la fiscalité pétrolière. Ceci est dû au niveau élevé de la pression fiscale déjà atteint.

B. LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ.

Le caractère social et dynamique des nouvelles mesures fiscales pour 1975 et 1976 regroupées en deux volets distincts : les allègements fiscaux et les mesures d'aggravation (2), se retrouve élargi en 1977.

Dans ce domaine, le projet de loi de finances introduit les premiers éléments d'une réforme visant à atteindre deux objectifs :

— Assurer une meilleure justice fiscale : dans cette optique, un certain nombre de mesures ont été prises afin d'alléger la pression fiscale sur les petits entrepreneurs privés. Ces mesures d'exonération totale ou partielle de l'impôt sur les chiffres d'affaires vont toucher 40 000 petits artisans ou commerçants dont le chiffre d'affaire est inférieur à 60 000 DA.

— Redéfinir les relations entre l'Etat et les entreprises publiques, en faisant de la fiscalité un stimulant économique mieux intégré à la gestion.

En effet, en quelques années l'Etat algérien a mis en place un appareil productif important et les grands secteurs économiques ont bénéficié d'avantages fiscaux indéniables. Les responsables financiers pensent qu'il faut désormais que cet appareil contribue à assurer l'accumulation nécessaire pour financer les investissements productifs et renforcer ainsi l'indépendance financière de l'Algérie.

A partir de là, la réforme de la fiscalité des entreprises nationales doit permettre de dégager selon M. Temmam, ministre des finances, une « philosophie fiscale nouvelle, conforme à la nature et au rôle déterminant des entreprises nationales ou locales dans l'économie nationale ».

Quatre principes de base sont à l'origine de cette nouvelle doctrine :

— L'entreprise socialiste gère les biens de l'Etat.

— L'Etat en tant qu'actionnaire unique a le droit et l'obligation d'organiser l'accumulation nécessaire au développement à la charge des entreprises publiques.

— L'institution d'une contribution unique calculée en fonction du montant global arrêté pour l'accumulation.

— La répartition de cette contribution entre l'Etat et les collectivités locales.

A cet égard, la loi des finances 1977 prévoit une période transitoire qui concernera dix entreprises nationales et une entreprise de Wilaya pour permettre la mise au point de cette nouvelle doctrine fiscale.

Ces dix entreprises ont été choisies pour couvrir l'ensemble des secteurs de l'économie algérienne : Industrie (SONACOME, SNS, SNIC), Commerce (SONACAT, SONACOB), Agriculture (ONALAIT), Transport (SNTV), Tourisme (ALTOUR), Travaux publics (SONATRO) et Finances (SAA).

L'article 32 de la loi de finances stipule que pour ces dix entreprises :

(2) Cf. chronique économique de l'Algérie, AAN 1975, p. 500.

« La contribution unique globale est calculée provisoirement sur la base des impositions mises à la charge des entreprises socialistes concernées au titre des deux années précédentes. La contribution unique globale est versée mensuellement (...). En cas de non-paiement, la Banque de la Société est tenue de verser le montant de la somme due, dès réception d'un avis notifié par l'administration fiscale ».

Cet ensemble de mesures traduit bien dans le domaine des finances publiques les exigences de plus en plus grandes de l'État vis-à-vis du secteur socialiste en matière de performances économiques.

C. LA DETTE EXTÉRIEURE.

Afin, notamment, de financer son programme d'industrialisation, l'Algérie est devenue au cours des quatre dernières années (1973-1976) un emprunteur important sur le marché international des capitaux. Selon les estimations provisoires de la Banque extérieure d'Algérie (en mars 1977) le total de la dette extérieure de l'Algérie a atteint 10,524 milliards de Dollars à la fin de 1976. A cette date, l'encours des emprunts utilisés représentait 6,665 milliards de dollars. Parallèlement, on estime le montant des crédits commerciaux en cours à 7,5 milliards de dollars.

TABLEAU II
Dettes publiques extérieures de l'Algérie en fin d'année 1976
(en milliards de dollars)

	1973	1974	1975	1976*
Total dette contractée	2,718	4,939	8,764	10,524
Total dette utilisée	1,512	2,945	4,518	6,665
% dette utilisée/PNB	19 %	24 %	33 %	40 %

* Estimation en mars 1977.

Source : Banque Extérieure de l'Algérie (BEA).

Le tableau II montre l'accroissement très rapide de la dette extérieure algérienne en valeur absolue (de 2,7 milliards de dollars en 1973 à 10,5 milliards de dollars en 1976), et en pourcentage par rapport au PNB (de 19 % en 1973 à 40 % en 1976).

Cet endettement de l'Algérie s'il est important ne semble pourtant pas excessif eu égard aux potentialités économiques du pays et compte tenu de ses capacités de remboursement. Le dernier rapport de la Banque

Mondiale sur la situation financière de l'Algérie conclut sur la solvabilité de ce pays et le sérieux de ses plans de financement. Pour financer ses grands projets de développement et en particulier les installations de liquéfaction du gaz, l'Algérie continuera au cours des prochaines années à recourir au financement extérieur. Le niveau de la dette à moyen et long terme tout en étant considéré comme lourd par les banques, ne semble pas inquiétant.

Le tableau III montre que le montant de la dette extérieure devrait s'élever à près de 14 milliards de dollars en 1980, pour atteindre un maximum de 21 milliards de dollars en 1985, date à partir de laquelle elle commencerait à décliner, grâce à la réalisation des projets d'exportation de gaz naturel liquéfié.

En effet, pour rembourser ces emprunts, l'Algérie compte essentiellement sur ses exportations d'hydrocarbures et en particulier sur ses livraisons de gaz qui, au regard des contrats de commercialisation signés, devraient devenir massive à partir de 1982-1983. La lecture du tableau III permet de

TABLEAU III
Prévisions du service de la dette extérieure de l'Algérie (*)
(en milliards de dollars)

Au 31 décembre	Dette utilisée et non remboursée	Service de la dette	% par rapport aux exportations prévues
1975	4,518	0,590	12,7
1976	6,665	0,840	14,6
1978	9,926	1,140	17,8
1980	13,878	2,660	17,8
1982	17,242	3,850	24,9
1985	21,040	5,240	23,6

* Calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 8,6 % par an.
Source : Banque Extérieure de l'Algérie (BEA).

constater que le rapport entre le total des emprunts contractés et le montant annuel des exportations était de 14,6 % à la fin de 1976, pourcentage qui devrait grimper jusqu'à 24,9 % en 1982 pour redescendre ensuite à 23,6 % en 1985. La liste de l'ensemble des prêts accordés à l'Algérie au cours de l'année 1976 serait trop longue à dresser dans cette chronique. Nous pouvons cependant les diviser en cinq volets :

- les emprunts obtenus auprès de la Banque Mondiale qui représentent un total de 306 millions de dollars ;
- l'aide financière au titre des accords de coopération avec la CEE, signée en avril 1976 et qui représente 114 millions d'unités de compte (3) ;
- les emprunts internationaux effectués par les organismes bancaires algériens dont le total se monte à 58,3 millions de dollars ;

(3) 1 unité de compte : 1,2 dollar.

— un prêt de 5 millions d'unités de compte (3) (coût total du projet estimé à 12 millions d'unités de compte) accordé par la Banque Africaine de Développement ;

— et enfin, l'ensemble des crédits commerciaux contractés sur le marché des eurodevises ou auprès de consortiums bancaires internationaux et qui est estimé à plus de 1 milliard de dollars.

Il faut cependant souligner que l'appel aux banques ne constitue pas toujours une forme de financement adaptée aux besoins des pays en voie de développement. En matière de gros emprunts, ces banques qui prêtent traditionnellement à des entreprises privées des pays industrialisés et non pas à des pays souverains, sont mal équipées pour apprécier de façon rigoureuse les risques qu'elles encourent. Des inquiétudes se font jour, depuis un an dans les milieux bancaires au sujet des retards éventuels que pourraient prendre les projets de traitement du gaz naturel algérien (on cite parfois le chiffre de 18 mois de retard par rapport aux prévisions officielles), et de la situation actuelle de l'agriculture algérienne (4) dont les insuffisances pèsent lourdement sur la balance commerciale. Ces réticences sont apparues notamment à l'occasion d'un emprunt de 200 millions de dollars projetés par la Compagnie de navigation algérienne (CNAN). Cet emprunt, lancé durant l'été 1976, traîne sur le marché des eurodevises et risque de ne jamais aboutir totalement.

Si l'Algérie gagne son pari, elle pourra emprunter des sommes considérables dans la mesure où les experts sont d'accord pour considérer que le gaz est la matière énergétique par excellence dont le prix réel risque d'augmenter de façon sérieuse et constante dans les années à venir. Pour le moment, depuis le milieu de l'année 1976, les banques adoptent une attitude d'expectative et attendent de voir arriver à terme les projets en chantier à Arzew et à Skikda. De plus, les banques ne tiennent pas à jouer là un rôle qui revient en droit à des organisations internationales tels que le FMI ou la Banque Mondiale. A cet égard, il sera intéressant de suivre dans les années à venir la double évolution de la situation économique et de la dette extérieure.

II. — L'EFFORT DE DÉVELOPPEMENT

A. LA STRUCTURE GÉNÉRALE DES INVESTISSEMENTS.

Le montant du programme annuel d'investissement pour l'année 1976 s'élève globalement à 26 020 millions de DA contre 25 670 en 1975. Cette relative modération dans la croissance des investissements tient aux déséquilibres apparus en matière de commerce extérieur, mais aussi à la mauvaise utilisation de certains crédits d'équipement. Ces gaspillages ont fait passer

(4) Voir à ce sujet « Les problèmes agraires au Maghreb », in AAN 1975.

l'objectif de la gestion au premier plan devant la politique d'équipement à tout prix. De plus les réalisations des dépenses d'équipement de l'Etat pour 1975 laissent 3 205 millions de DA non utilisés. Il fallait donc en 1976 réaliser ce solde budgétaire.

Dans le tableau IV, nous avons comparé les années 1976 et 1977 car la tendance de la politique d'équipement s'est inversée brutalement en 1977. On remarque en effet une progression considérable des investissements prévus dans la loi de finances 1977. En 1976, 26 020 millions de DA étaient prévus alors qu'en 1977 nous trouvons 36 900 millions de DA prévus au programme d'investissements ce qui représente en pourcentage une augmentation de 41,8 % contre 13,6 % entre 1976 et 1975.

L'accroissement du budget pour 1977 s'explique essentiellement par les moyens supplémentaires mis à la disposition des infrastructures économiques de l'enseignement, de l'habitat, et surtout des plans communaux de développement et de modernisation urbaine. Les crédits affectés au programme des plans communaux et de la modernisation urbaine s'élèvent à 1942 millions de DA (16,3 % du budget réalisé par l'Etat), soit un accroissement de 1242 millions de DA (+ 177,5 %) par rapport à 1976. Ces plans communaux sont considérés comme prioritaires par le gouvernement algérien parce qu'ils constituent l'instrument privilégié de la lutte contre les disparités régionales et permettent de réaliser directement un certain nombre de petits projets dans tous les domaines (agriculture, hydraulique, infrastructures économiques et sociales).

En ce qui concerne les plans de modernisation urbaine mis au point pendant le deuxième plan quadriennal, il s'agit d'améliorer les conditions de vie dans 38 villes de plus de 30 000 habitants.

Le secteur de l'Education et de la Formation reste toujours prioritaire. Les crédits qui lui sont affectés passent de 1 455 millions de DA (16,8 % du budget) en 1976 à 2 270 millions de DA (22,4 % du budget) en 1977 soit une augmentation de 83,5 %. Cet effort, plus important que les années précédentes, permettra la construction de bâtiments nécessaires à la scolarisation de 125 000 élèves supplémentaires dans le primaire, de 70 000 élèves dans l'enseignement moyen, de 7 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, de 3 000 stagiaires dans les centres de formation professionnelle et de 3 000 techniciens dans les IUT.

L'enveloppe budgétaire réservée à l'infrastructure économique est de 900 millions de DA en 1977 contre 630 en 1976, soit un accroissement en valeur de 270 millions de DA (+ 42,8 %). Les crédits sont destinés à la réalisation de routes, de ports, d'aérodromes et à la mise en place des réseaux de navigation aérienne et météorologiques.

En matière d'habitat, les investissements passent de 578 millions de DA en 1976 à 800 millions de DA en 1977, soit une croissance de 38,4 %. Une fois encore, malgré l'effort accompli, il faut souligner un grand retard dans ce secteur. Comme les années précédentes, l'industrie se réserve la part la plus importante (62,2 %) du montant total des investissements planifiés des entreprises publiques.

TABLEAU IV
Programme annuel d'investissement
(en millions de DA)

	Loi de Finances 1976		Variations 1977/76 (%)	Loi de Finances 1977	
		%			%
A – Investissements réalisés par l'Etat					
1 – Industrie et tourisme	533	6,1	+ 10,7	590	5
2 – Agriculture et pêche	746	8,6	+ 10	820	6,9
3 – Hydraulique	747	8,6	+ 8,4	810	6,8
4 – Education et formation	1 455	16,8	+ 83,5	2 670	22,4
5 – Habitat	578	6,7	+ 38,4	800	6,7
6 – Infrastructure sociale	705	8	+ 21,7	858	7,2
7 – Infrastructure économique	630	7,3	+ 42,8	900	7,6
8 – Infrastructure administrative	368	4,2	+ 38,6	510	4,3
9 – Entreprise de réalisation	180	2	+ 11,1	200	1,7
10 – Programmes spéciaux	1 050	12	– 19	850	7,1
11 – PCD – PMU (*)	700	8	+ 177,5	1 942	16,3
12 – Crédits en cours d'affectation	493	5,7	– – –	– – –	– – –
13 – Divers	500	5,8	+ 90	950	8
Sous-total :	8 685	100 %	+ 37	11 900	100 %
B Investissements planifiés des entreprises					
1 – Industrie et tourisme	11 872	68,5	+ 31	15 545	62,2
2 – Développement rural	1 067	6,2	+ 1,2	1 080	4,3
3 – Transports	1 343	7,8	+ 89,7	2 548	10,2
4 – Télécommunications	495	4,3	+ 81,8	900	3,6
5 – Habitat urbain	1 000	5,8	+ 249,4	2 494	10
6 – Zones Industrielles	245	1,5	+ 0,2	250	1
7 – Commerce – Distribution	443	2,6	+ 277,4	1 229	5
8 – Entreprises de réalisation	870	5	+ 9,6	954	3,8
Sous-total :	17 335	100 %	+ 44,2	25 000	100 %
Total Général	26 020		+ 41,8	36 900	

* PCD : Plans communaux de développement.

PMU : Plans de modernisation urbaine.

Source : construit d'après les lois de finances.

De son côté, l'habitat urbain, en raison de la crise aiguë qui affecte ce secteur, a été privilégié en 1977 puisqu'il lui est alloué près de 2 500 millions de DA contre 1 000 millions de DA en 1976, soit un accroissement de 250 %.

En corollaire au développement de l'habitat urbain, les crédits accordés aux entreprises de réalisation connaissent une augmentation appréciable, passant de 870 millions de DA en 1976 à 954 en 1977 contre 425 millions de DA en 1974.

Il faut enfin souligner que le stockage et la distribution bénéficient également de crédits importants (443 millions de DA en 1976 contre 1 229 en 1977 soit + 277,4 %) dans la mesure où l'approvisionnement et la distribution connaissent des difficultés, tant au niveau des biens de consommation que pour les unités de production.

B. LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS.

Le plan quadriennal prévoyait initialement un maximum de 110 milliards de DA d'investissements dont une tranche facultative à réaliser si les ressources financières le permettaient. Dans une interview à la revue « El Djeich » (février 1976) M. Abdallah Khodja, secrétaire d'Etat au Plan, indiquait que compte tenu de la dévalorisation du pétrole à la suite de la « flambée » des prix des produits importés, l'Algérie serait amenée à rapporter une partie des réalisations facultatives du Plan. Le tableau V montre que grâce à l'effort de 1977 on approchera des 110 milliards de DA prévus.

Il est possible pourtant que ces 110 milliards ne permettent pas de réaliser l'ensemble du programme initialement prévu et qu'une partie des réalisations facultatives soit légèrement reculée dans le temps. Cet effort considérable d'équipement à réaliser au cours de l'année 1977 s'observe à plusieurs niveaux.

TABLEAU V

Programme global d'investissement pendant le second plan quadriennal
(en milliards de DA)

	1974	1975	1976	1977	Total
Budget d'équipement	6,500	8,685	8,685	11,900	35,770
Investissements des entreprises	11,308	16,985	17,335	25,000	70,628
Total	17,808	25,670	26,020	36,900	106,398

Source : construit d'après les lois de finances.

1) Au niveau de l'accroissement du budget total de l'Etat qui passe de 23,385 milliards de DA en 1976 à 27,750 milliards en 1977. Le budget a ainsi pratiquement doublé au cours de la période couverte par le deuxième plan quadriennal (1974-1977) passant de 14,100 milliards à 27,750 milliards.

2) Au niveau de la structure des dépenses : La loi de finances 1977 se caractérise par l'accent mis sur les dépenses d'équipement. En valeurs absolues le budget de fonctionnement est passé de 14,6 milliards de DA en 1976 à 15,85 en 1977 et le budget d'équipement de 8,68 milliards de DA en 1976 à 11,9 en 1977.

En taux de croissance cela représente une augmentation de ces deux budgets respectivement de 8,6 % pour le budget de fonctionnement et de 37 % pour celui de l'équipement.

3) Au niveau du programme global d'investissements qui comprend, outre les concours budgétaires à l'équipement, les investissements planifiés des entreprises publiques financées par des concours temporaires du Trésor et du secteur bancaire, c'est l'agglomérat le plus significatif au niveau de la politique économique et c'est celui qui a connu la progression la plus évidente de 1976 à 1977 (de 17,335 milliards de DA à 25 milliards de DA).

En pourcentage de la production intérieure brute, le programme annuel d'investissement passe de 49 % en 1976 à 57,84 % en 1977 (PIB estimée à 63,8 milliards de DA en 1977, dont 25 milliards pour les hydrocarbures, 8 à 10 milliards pour l'industrie, 9 milliards pour le BTP, 4 milliards pour l'agriculture et le reste pour le commerce et les services). Deux limites importantes apparaissent pourtant dans l'économie algérienne :

- la pression sur la consommation a atteint un seuil critique ;
- le financement de l'investissement prend un caractère inflationniste (sur une base 100 en 1974, le budget d'équipement atteint l'indice 183 en 1977 et les investissements planifiés des entreprises publiques, l'indice 221).

III. — L'INDUSTRIE ET LES HYDROCARBURES

Depuis le premier plan triennal l'industrialisation joue un rôle décisif dans le développement économique de l'Algérie par le nombre d'emplois créés, par le montant des investissements qui lui ont été consacrés et par le poids de plus en plus important de la valeur ajoutée industrielle dans le produit national.

Au-delà de cet aspect strictement quantitatif un certain nombre de mutations ont commencé à se dessiner :

- 1) la réorientation d'une partie des industries de base vers les industries de transformation ;
- 2) le développement des industries d'intégration qui laisse apparaître les premiers signes d'un développement industriel auto-entretenu ;
- 3) la maîtrise progressive d'un certain nombre de processus industriels qui doit permettre à l'Algérie de créer les conditions du passage d'une phase d'acquisition de technologie à une phase de transfert de technologie (5). Cette maîtrise d'un appareil de production de plus en plus complexe, problème urgent de l'industrie algérienne, passe au-delà de la formation des hommes par la création de « comportement industriels » trop peu répandus dans la formation sociale algérienne.

(5) Cf. dans ce même Annuaire, le thème sur les Transferts de technologie.

A. LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS.

De 1965 à 1976 le développement industriel s'est appuyé sur un accroissement considérable des investissements qui lui ont été consacrés. Les investissements industriels du secteur socialiste sont passés de 345 millions de DA en 1965 à 20 milliards de DA en 1976 soit un taux de croissance annuel de près de 45 %.

Au niveau de l'affectation de ces investissements on observe une évolution très nette à partir de 1973 des branches prioritaires. Globalement la période 1965-1973 aura vu les trois quarts des investissements être absorbés par les industries de base telles que l'énergie, les industries sidérurgiques, mécaniques, métallurgiques et électriques. Depuis 1973, les branches qui ont vu les investissements qui leur ont été consacrés croître le plus rapidement sont les matériaux de construction (+ 128 % par an), les cuirs et peaux (+ 103 % par an) et les textiles (+ 84 % par an).

La valeur ajoutée industrielle est passée de 1965 à 1975 de 4 milliards de DA à 25 milliards de DA, soit un taux de croissance annuel de 19,8 %. On peut distinguer trois périodes dans l'évolution de la valeur ajoutée. de 1963 à 1966, c'est l'époque où les premières bases de l'industrie algérienne sont lancées, le taux de croissance est de 7 % par an. La seconde période allant de 1967 à 1973 connaît un taux de croissance annuel de 17,5 % ce qui correspond à l'avènement de la planification et à la maîtrise par l'Etat des facteurs de production. Mais l'accélération du développement industriel s'accroît entre les années 1970 et 1973 et le taux de croissance actuel peut être estimé à plus de 20 %. Durant cette période 1965-1975, la part du secteur privé n'a pas cessé de baisser ; c'est ainsi que participant pour 78 % dans la valeur ajoutée de 1965, le secteur privé n'y participe plus que pour 11 % en 1975.

D'une manière générale, les accroissements de production annuels apparaissent nettement dans tous les secteurs industriels. La production d'électricité s'est accrue annuellement de 13 %, celle de la fonte de 17 %, d'acier de 28 %, de charpentes métalliques de 15 %, d'engrais de 19 %, de peintures et vernis de 18 %, de tissus finis de 18 %. Parallèlement, il faut parler de la politique de développement des petites et moyennes industries qui vise à appliquer plus intégralement la politique d'équilibre régional retenue par l'Algérie. Cette seconde « vague » d'industrialisation, se propose de descendre au niveau des communes et des localités périphériques au sein de la commune.

Cette politique est marquée par le renforcement des attributions économiques des collectivités locales, les promoteurs en étant essentiellement les wilayates et les communes dans une moindre mesure.

Cette seconde phase d'industrialisation au niveau du territoire obéit à trois objectifs :

- freiner l'exode vers les grands centres urbains ;
- assurer une qualification progressive de la main d'œuvre rurale ;
- diminuer le coût des investissements industriels.

Cette orientation est concrétisée par l'importance donnée aux activités liées aux bâtiments et travaux publics.

Les matériaux de construction et l'industrie des métaux représentent globalement 56,9 % et 73,9 % des projets, respectivement pour le premier et le second plan quadriennal.

Le processus d'industrialisation paraît pourtant être arrivé à un point décisif. Après la création des structures industrielles de base le lancement de ces nouvelles unités productives, représente une progression en aval dans les principales filières industrielles. C'est donc sur l'industrie manufacturière qu'on met de plus en plus l'accent. Quelles orientations vont se dessiner quant au choix des nouvelles unités ; au profit de quels secteurs vont-elles être créées ? Il sera intéressant d'observer à cet égard les choix qui seront faits pour le troisième plan quadriennal.

B. HYDROCARBURES.

Sans retrouver le niveau atteint en 1973, la production de pétrole en 1976 a connu une forte croissance par rapport à 1975 (+ 9,5 %).

TABLEAU VI
La production de pétrole brut et condensats
(en millions de tonnes)

1973	1974	1975	1976
51,1	48,7	45,8	50,1*

* Chiffre donné début 1977. Il semble que depuis, ce chiffre ait été revu en hausse (de l'ordre de 52 M t).

Source : Sonatrach.

Sur les 50,1 millions de tonnes produits en 1976 (dont 46,5 millions de pétrole brut et 3,6 millions de condensats) la Sonatrach a produit 41 millions de tonnes et la Compagnie Française des Pétroles 9 millions de tonnes dans le cadre de son association avec la Sonatrach. 45 millions de tonnes ont été exportées sous forme de brut, le reste a été raffiné sur place pour les besoins de la consommation nationale et pour l'exportation. Pour l'année 1977 la direction de la Sonatrach estimait en février 1977, que la production algérienne devrait progresser de 3 à 4% par rapport à 1976. Au 1^{er} janvier 1976 les réserves pétrolières algériennes s'élevaient à 7,4 milliards de barils sur un total de réserve des pays de l'OPEP de 447,6 milliards de barils. Depuis le début de l'année 1976 deux gisements ont été découverts en Algérie par une société brésilienne. Le travail de prospection s'est accru dans le courant de l'année 1976 et sur le plan des activités d'exploration pétrolière, l'Algérie se place au premier rang des pays de l'OPEP. Dans ce cadre l'Algérie a du acheter en grande quantité du matériel de forage de pointe, qui a été financé en partie par les prêts accordés à la Sonatrach.

Pendant l'année 1976, l'évolution du marché a poussé à la hausse le prix du brut algérien. Le brut léger algérien à basse teneur en soufre continue d'attirer les clients et la Sonatrach a rattrapé le terrain perdu en 1974 du fait de la compétition sur les prix. Début janvier, l'Agence de Presse Algérienne a confirmé qu'à compter du 1^{er} janvier 1977, le prix de vente du pétrole algérien avait été majoré de manière à refléter intégralement la décision de Doha (6) et a précisé en outre que les différences de fret et de qualité qui favorisent le pétrole algérien par rapport au brut de référence ont été améliorés par rapport au dernier trimestre de 1976.

Il faut enfin souligner que la capacité de raffinage de l'Algérie va connaître un accroissement très important pour atteindre le chiffre de 750 000 barils par jour en 1980. La plus grande partie de la production de ces raffineries est destinée à l'exportation, bien qu'on ne sache pas encore sur quels marchés la Sonatrach compte vendre un tel volume de produits.

En ce qui concerne le traitement et la commercialisation du gaz algérien, l'année 1976 marque une étape importante. La réalisation du programme ambitieux d'exportation de gaz, suppose en effet la mise en place d'importants équipements de traitements au champ, de gazoducs, d'usines de liquéfaction et d'équipements portuaires. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée et honorer les contrats en cours, l'Algérie a dû accentuer les efforts déjà développés dans ce secteur important. L'effort a porté sur la mise en valeur des gisements de gaz, les usines de liquéfaction et sur la mise en place des gazoducs.

C'est ainsi que le programme actuel de mise en valeur du gisement d'Hassi R'Mel prévoit pour 1980 une production de 100 milliards de m³/an dont la quasi totalité pourront être traités afin d'en extraire les condensats. A terme le projet fera d'Hassi R'Mel, le plus important gisement algérien d'hydrocarbures liquides après Hassi-Messaoud. La Sonatrach envisage de réaliser des projets similaires sur d'autres gisements de gaz tels que Nezla, Gassi Toul, Rhourde Nouss, Rhourde Adrar et Abrar. Les objectifs visés par ces opérations de mise en valeur des gisements de gaz sont l'extinction totale des torchères, la récupération optimale des hydrocarbures liquides et la production de gaz sec. Pour les usines de liquéfaction, les deux complexes (Arzew et Skikda) en service vont voir leurs activités se développer très rapidement à destination des différents pays acheteurs. Un troisième complexe doit démarrer à l'automne 1977 à Bethioua (zone d'Arzew). Au cours de l'année 1976 la Sonatrach a commencé par ses propres moyens la réalisation d'un nouveau gazoduc qui reliera Hassi R'Mel à la côte algéroise. L'extension de l'ensemble du réseau des gazoducs se poursuivra parallèlement aux autres opérations avec un effort particulier pour le réseau destiné à la consommation intérieure.

En janvier 1977, les résultats de la politique de commercialisation du gaz algérien par la Sonatrach pourraient se présenter de la façon suivante (tableau VII).

(6) Décision qui a consisté à relever le prix du brut de référence de 11,50 dollars à 12,70 dollars le baril.

Le tableau VII concernant les exportations de gaz algérien nous montre le souci constant de l'Algérie de diversifier ses partenaires pour éviter une trop grande dépendance face à un acheteur privilégié. Ce sont dix nations différentes qui se partageront la production de gaz. Pourtant il faut souligner que tous les pays se trouvent dans la zone occidentale et que les USA sont de loin le premier client à court, moyen et long terme. Cette situation nouvelle peut entraîner dans les dix années à venir une interdépendance entre l'Algérie et ses partenaires occidentaux.

TABLEAU VII

Les contrats d'exportation du gaz algérien en janvier 1977

	Clients	Destination	Volume (10 ⁹ m ³ /an)	Durée du contrat	Début livrai- son	Départ
Exportations de GNL						
- Contrats opérationnels	British Méthane GdF	Gde B. France France	1 0,5 3,5	15 25 25	1964 1965 1972	Arzew (Camel) Arzew (Camel) Skikda 1
	Distrigas	USA	0,45	20	1972	Skikda 1
- Contrats approuvés	El Paso Enagas Distrigas GdF	USA Espagne Belgique France	10 4,5 3,5 (1) 5,15	25 20 20 20	1977 1976 1979 1980-81	Arzew/GNL 1 Skikda 1 Arzew/GNL 1 Arzew/GNL 2
- Contrats signés mais non encore approuvés	Eascogas Distrigas Panhandle El Paso Tenneco ENI	USA USA USA USA Canada Italie	1 6 0,75 1,2 4,5 10 10 8,5	77/79 20 76/77 20 20 20 20 20	1977 1980 1976 1978 1980 1981-82 1981 1981-82	Skikda 1 Arzew/GNL 2 Skikda 1 Skikda 1 Skikda 2 Arzew/GNL 3 Skikda
- Contrats en négociation	Austrian Ferngas Bayerisch Ferngas Swissgas	Autriche RFA Suisse	2 2 1	- - -	- - -	- - -
- Exportations par gazoducs En négociation	Segmano	Espagne/ France	10 à 15 (2)	-	1983	-

(1) Distrigas a une option pour porter ses importations de 3,5 à 5 milliards de m³/an.

(2) 10-15 milliards de m³ en phase initiale et 40 milliards de m³ en phase finale.

Source : Sonatrach.

En ce qui concerne les accords avec Gaz de France, l'année 1976 a permis de résoudre le différent qui opposait GDF à la Sonatrach concernant le prix du gaz algérien importé par la France et de nouveaux contrats d'importation ont été signés.

TABLEAU VIII
Situation actuelle des contrats signés avec la France

Signature des contrats	Départ	Destination	Volume 10 ⁹ /m ³ /an	Durée du contrat	Début des livraisons
30/9/1964	Camel	Le Havre	0,5	25	1965
3/2/1971	Skikda 1	Fos s/mer	3,5	25	1972
2/4/1976	GNL 2	Montoir	5,15	20	1980/81
Source : SONATRACH		Total	9,15		

Source : Sonatrach.

Il faut signaler qu'en marge de ces contrats de commercialisation à long terme, la Sonatrach a signé début février 1976 deux contrats de vente avec deux sociétés gazières américaines pour répondre à la pénurie de gaz naturel qui a sévi aux Etats-Unis pendant l'hiver.

IV. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La croissance du commerce extérieur de l'Algérie de 1971 à 1976 a été plus rapide que la croissance de la production intérieure et s'est brusquement accélérée en 1974, consécutivement à la hausse des prix des produits pétroliers et à l'apport supplémentaire en devises qui en a découlé pour l'Algérie. Le montant atteint par les échanges reflète le choix opéré par l'Algérie de faire largement appel à l'extérieur pour assurer le développement du pays en important massivement les biens d'équipement nécessaires à la mise en place d'une infrastructure économique de base.

En 1976, le relatif ralentissement de la croissance des échanges extérieurs dû à la baisse des importations est le résultat d'une pause dans la politique d'investissement des autorités algériennes en raison des déséquilibres qui étaient apparus en 1975.

L'important déficit commercial (672 millions de dinars en 1975 contre 184 millions de dinars en 1974) enregistré en 1975, marque en effet les difficultés, éprouvées par un pays qui fonde son développement sur l'importation d'équipements à haute technologie, à assurer ses grands équilibres économiques face aux brutales variations observées dans l'évolution des prix relatifs des matières premières et des biens d'équipement sur le marché mondial.

Un autre aspect du déficit de la balance commerciale de l'Algérie réside dans le poids de plus en plus important du poste « Produits agricoles

et alimentaires » dans les importations, résultat de la stagnation des rendements observés dans l'agriculture. Dans ce domaine, le commerce de l'Algérie est très sensible aux variations des cours mondiaux. Pour l'année 1976, la forte baisse des importations de produits agricoles (5 194 millions de dinars en 1975 contre 3 960 millions de DA en 1976) s'explique par l'excellente récolte de céréales et une évolution conjoncturelle favorable des cours mondiaux des principaux produits alimentaires. La nette réduction du déficit commercial de l'Algérie en 1976 est le résultat de cette baisse en valeur des importations de produits agricoles et alimentaires. Pourtant ce phénomène n'est que passager si l'on considère les besoins alimentaires de l'Algérie à l'horizon 2 000 (7).

A. LES IMPORTATIONS.

La structure des échanges extérieurs de l'Algérie reflète l'état de développement économique du pays et les grands choix qui ont été faits par les responsables de la planification en matière de stratégie de développement : financer les importations de biens d'équipement par des exportations de matières premières, les unités industrielles sur place étant en priorité tournées vers la satisfaction du marché national.

A partir de ce choix, les achats de l'Algérie à l'extérieur sont caractérisés par la part prédominante qui revient aux biens d'équipement et que reflète le poids des trois postes : produits sidérurgiques, produits des industries mécaniques, produits des industries électriques.

TABLEAU IX
Importations par classes de produits
(en millions de dinars)

	En valeur		En pourcentage	
	1975	1976	1975	1976
Produits agricoles et alimentaires	5 194,1	3 960,4	21,9 %	18 %
Industries chimiques et parachimiques	1 446,7	1 508,3	6,1 %	6,9 %
Produits des industries textiles	516,5	706,9	2,2 %	3,2 %
Produits sidérurgiques et métallurgiques	3 540	3 177,6	15 %	14,4 %
Produits des industries mécaniques	8 082,2	8 706,5	34,1 %	39,4 %
Produits des industries électriques	1 572,9	1 681,6	6,7 %	7,7 %
Autres industries	3 320,6	2 281,2	14 %	10,4 %
Total	23 673	22 122,5	100 %	100 %

Source : Douanes algériennes.

(7) Cf. chronique économique de l'Algérie, in AAN 1975, p. 517.

Les importations pour ces trois postes se sont élevées à 3 194 millions de DA en 1975 et 3 567 millions de DA en 1976, soit respectivement 55,7 % et 61,4 % du total des importations algériennes pour ces deux années.

Ces chiffres, comme le montre le tableau IX traduisent bien l'effort de développement effectué par l'Algérie qui s'accompagne d'une forte pression exercée sur la consommation. Cette structure devrait rester stable dans les années à venir.

Nous trouvons également la classe produits agricoles et alimentaires qui de 1973 à 1975 sont passées de 1 223 millions de DA à 5 194 millions de DA pour baisser « passagèrement » à 3 960 millions de DA en 1976.

B. LES EXPORTATIONS.

Les exportations algériennes reposent presque exclusivement sur les hydrocarbures. Les chiffres du tableau X soulignent l'importance de ce poste qui a représenté respectivement 92,2 % et 93,6 % des exportations pour les années 1975 et 1976. A l'intérieur de ce poste il faut souligner l'importance croissante du gaz naturel. Celui-ci, encore peu important en 1976, est appelé à prendre comme nous l'avons vu plus haut, le relai du pétrole dans les prochaines années et assurera à terme l'essentiel des recettes en devises de l'Algérie.

TABLEAU X
Exportations par classes de produits
(en millions de dinars)

	En valeur		En pourcentage	
	1975	1976	1975	1976
Produits agricoles et alimentaires	700	643,6	4,2 %	3,1 %
Hydrocarbures	15 662,1	19 379,9	92,2 %	93,6 %
dont pétrole brut	14 436,3	17 862,9	84,9 %	86,3 %
dont gaz naturel	314	788,9	1,8 %	3,8 %
Produits minéraux	166,6	396,4	1 %	1,9 %
Produits sidérurgiques et métallurgiques	109,7	173,1	1,2 %	0,9 %
Autres industries	232,5	110,7	1,4 %	0,5 %
Total	16 951,9	20 703,7	100 %	100 %

Source : Douanes algériennes.

Les exportations des produits industriels restent très marginales : 423,2 millions de DA en 1975 et 283,8 millions de DA en 1976 soit respectivement 2,6 % et 1,4 % du total des exportations de ces deux années.

Pour les prochaines années, seuls les plans de développement de la sidérurgie et de la pétrochimie prévoient la mise en place d'unités industrielles dont la capacité de production sera excédentaire par rapport à la consommation nationale permettant ainsi de dégager une part de cette production pour l'exportation. En ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires on assiste à une stagnation en valeur (soit une diminution en volume des exportations algériennes), ce qui traduit tant au niveau des rendements qu'à celui de la qualité « le malaise » de l'agriculture en Algérie.

C. LA STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES.

Comme les années précédentes, on retrouve les grandes lignes de la stratégie de diversification des partenaires commerciaux. Cette politique conçue dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis de la France a profité principalement à quatre pays : l'Italie, la RFA, les Etats-Unis et le Japon.

Si la France reste encore le premier fournisseur de l'Algérie en assurant 27 % des importations algériennes, elle n'est plus que le troisième client derrière la RFA et surtout les Etats-Unis qui ont augmenté massivement leurs achats d'hydrocarbures sur le marché algérien en 1976.

TABLEAU XI
Structure géographique des échanges
(en pourcentage)

	Importations		Exportations	
	1975	1976	1975	1976
Communauté Economique Européenne	61,8 %	60 %	55 %	45,4 %
dont France	33,5 %	27,2 %	14,7 %	13,8 %
RFA	11,6 %	14,7 %	19 %	16,8 %
Italie	7,9 %	8,9 %	11,4 %	8,7 %
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	6,6 %	8,3 %	3,5 %	3,8 %
Pays de l'Europe de l'Est	3,8 %	4,9 %	6,4 %	3,9 %
dont URSS	1,2 %	2,1 %	2,3 %	1,7 %
Etats-Unis, Canada, Japon	17,1 %	19,1 %	28 %	43 %
dont USA	11,3 %	11,9 %	26,8 %	42,5 %
Japon	3,7 %	5,4 %	0,9 %	0,1 %
Reste du monde	10,7 %	7,7 %	7 %	3,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Douanes algériennes.

La place prédominante des Etats-Unis dans les exportations algériennes se confirmera dans les années à venir si l'ensemble des contrats de commercialisation du gaz signés entre les deux pays sont définitivement ratifiés. Pourtant les importations en provenance de la CEE représentent toujours 60 % du total alors que celles cumulées en provenance des USA, du Canada et du Japon se montent à 19,1 %. Ceci est dû à l'importance des contrats en cours sur les biens d'équipements et aux relations privilégiées entre la CEE avec laquelle l'Algérie, en 1976, a un déficit de la balance commerciale de 3 886 millions de DA dont 3 152 sont imputables à la France.

Du point de vue de l'évolution des échanges franco-algériens il faut noter en 1976, une diminution globale des échanges de près de 10 % en valeur, soit de l'ordre de 18 à 20 % en volume et la persistance d'un lourd déficit commercial de l'Algérie vis-à-vis de la France. Les résultats des six premiers mois de l'année 1977 montrent que rien n'est entrepris du côté français pour améliorer cette situation qui pénalise lourdement les produits français sur le marché algérien.

D. LES PARTENAIRES DE L'ALGÉRIE.

De l'été 1975 à l'été 1976 le principal partenaire de l'Algérie a été l'Italie suivie par le Japon et les Etats-Unis, puis l'URSS, l'Allemagne fédérale et la France, la Belgique et un groupe assez homogène constitué par l'Allemagne de l'Est, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Suisse et la Suède.

Si l'on considère l'intervention des divers pays depuis l'indépendance de l'Algérie, la situation est assez différente de celle qui prévalait en 1974.

TABLEAU XII
L'évolution des contrats par pays
(industries et hydrocarbures)

	1962-66	1967	1968	1969	1970	1971
France	1 625	316	1 538	853	965 (+ 600)	227
Allemagne fédérale	55	169	30	873	282	631
Italie	125	115,5	346	127	44	963
Etats-Unis	192	—	15	50	46	1 621
Grande-Bretagne	375	—	28,5	370	557	467
Japon	25	52	30	350	60	580
Union soviétique	830	113	121	188,5	175	1 785
Partenaires mineurs :						
— Europe occidentale	—	7	19	108	217	202
— Pays socialistes	245	103	14	71	448	3
Pays non identifiés	—	—	—	—	—	—
Total	3 472	875,5	2 141,4	2 990,5	2 794 (+ 600)	6 479

	1972	1973	1974	1 ^{er} sem. 1975	2 ^e sem. 75 1 ^{er} sem. 76	Total
France	199	346	5 963	3 174	1 268	16 474 8 947
Allemagne fédérale	155	650	3 499	1 393	1 259	10 421,5
Italie	—	120	2 138	893	5 550	7 560,5
Etats-Unis	110	426,5	1 180	895	3 025	4 348
Grande-Bretagne	266	1 286,3	171,3	386	441	5 770
Japon	—	—	1 117	300	3 265	4 963,5
Union soviétique	—	40	—	—	1 711	6 021
Partenaires mineurs :						1 880
— Europe occidentale	260	445	2 122	781	1 860	180
— Pays socialistes	30	37	32	282	615	—
Pays non identifiés	—	—	—	—	180	66 574,6
Total	980	3 350,8	16 213,3	8 104	19 174	

* Contrat Renault annulé par la suite.

La France vient toujours en tête, mais avec seulement 25 % des contrats contre plus de 30 % en 1974. Elle est suivie par l'Allemagne fédérale et l'Italie puis les Etats-Unis, le Japon, l'URSS et la Grande-Bretagne. Cette situation permet à l'Algérie de disposer de partenaires de poids face à la France. La part cumulée du Japon, par exemple, atteint presque le tiers de la part française alors qu'elle ne représentait que la moitié de ce pourcentage au milieu de 1975 et 60 % de celle de la RFA contre 40 % un an plus tôt. L'Algérie possède donc une plus grande indépendance vis-à-vis de chacun de ses partenaires, aucun n'étant indispensable ni même exceptionnellement utile pour ses marchés futurs. En résumé on peut dire qu'un refus de production du principal partenaire, la France, ne peut concerner que 25 % de l'appareil de production algérien et il ne dépend de l'Allemagne fédérale que pour 14 % contre 17 % il y a un an.

V. — LES VILLAGES SOCIALISTES

Dans un pays en voie de développement comme l'Algérie, la situation générale du monde rural est l'un des indicateurs les plus sûrs de la nature des carences à moyen et long termes et des possibilités d'un effort économique et social portant sur l'ensemble de la société. En effet, selon l'analyse des conditions objectives de ce développement qu'ont faite les responsables politiques « si la ville, avec ses techniques, ses institutions, ses hommes, ses

apports indispensables, ne va pas vers les masses rurales, c'est la misère paysanne, l'exode paysan qui viendraient à elle, pour l'assiéger de leurs débris anachroniques et de leurs valeurs déracinées(8) ». C'est là une des idées essentielles qui, avec celle d'une plus grande productivité de l'espace rural, a permis de lancer la révolution agraire en 1971. La transformation radicale des conditions sociales d'une part, et des techniques de production de l'autre, sont les deux objectifs primordiaux que se sont fixés les responsables de la planification.

C'est dans le cadre de cette politique que l'opération « 1000 villages socialistes » a été lancée. L'originalité du projet tient d'une part à son lien étroit avec le processus de la révolution agraire, et d'autre part au nouveau type de rapports sociaux que cette politique d'habitat rural vise à favoriser. Il ne s'agit pas en effet de placer des bâtiments dans l'espace rural, mais de constituer de nouveaux ensembles sociaux intéressant tous les ruraux : les attributaires de la révolution agraire, les petits paysans et les travailleurs du secteur socialiste.

A. BILAN QUANTITATIF.

L'objectif de réalisation prévu au titre de la révolution agraire dans le cadre du II^e Plan quadriennal était de 300 villages au minimum. Au 30 novembre 1976, le récapitulatif général établi par le Plan donnait les chiffres suivants :

- villages inscrits : 222 .
- villages achevés : 60 ;
- villages inaugurés : 42 (9).

Ce qui, au total représente 37 287 logements programmés. Ces chiffres, un an avant la fin du II^e Plan quadriennal, laissent espérer que l'objectif des 300 villages sera dépassé, au moins pour les inscriptions. Si l'on ne considère que les villages inscrits, ils représentent à peu près le quart des 1 000 villages prévus. Ce total permet de dire que l'Etat d'avancement du projet est satisfaisant au plan administratif. La progression des inscriptions de villages a été régulière : 43 villages inscrits en 1973, 52 en 1974, 64 en 1975, 63 en 1976.

Une fois inscrits, les villages sont mis en chantier au bout de 3 à 6 mois et la réalisation demande 18 à 30 mois, selon leur taille. Or, au 30 novembre 1976, 60 villages seulement sont terminés, alors que si nous tenons compte du délai de réalisation et de la date d'inscription, tous les villages programmés en 1973 et 1974 devraient être terminés, soit 95 villages. La réalisation n'a donc pas suivi régulièrement les inscriptions. En nombre de logements, le secrétariat d'Etat au Plan indique 11 239 logements terminés au 31 décembre

(8) « De la Révolution Agraire à la Révolution Sociale », Mostefa LACHERAF, *El-Djeich*, août 1972.

(9) Au 31 mars 1977, les chiffres sont : villages inscrits 271, réalisés 61, habités 52 (*Révolution Africaine*, n° 700, 20-26 juillet 1977).

1975, pour 30 456 programmés, soit à peine le tiers. Fin 1976, en nombre de villages, le rapport 60 sur 222 représente moins du tiers des villages inscrits.

Les raisons de ce décalage entre inscriptions et réalisation définitive sont multiples. Il y a tout d'abord les problèmes liés à la circulation administrative du dossier, une fois que celui-ci a été accepté au niveau central à Alger. Ensuite, tout repose sur le maître d'œuvre, sur sa compétence, son organisation et ses moyens. Si celui-ci est l'armée ou une société nationale, on peut espérer que le délai sera respecté. Par contre s'il s'agit d'une régie de wilaya, ce qui est le cas pour 60 % des villages, on doit compter un retard qui varie beaucoup suivant les régions. Les wilayate nées du nouveau découpage administratif de 1974 sont encore jeunes et leurs infrastructures de réalisation fragiles. Certaines wilayate plus anciennes, comme Tizi-Ouzou ou Constantine, sont, par contre bien équipées. Il y a enfin le problème des matériaux de construction, qui sont rares parce qu'importés ou produits en quantité insuffisante, et celui du personnel qualifié dans les techniques du bâtiment. Les facteurs de ralentissement sont, comme nous le voyons, nombreux.

Les résultats par secteurs géographiques montrent un relatif souci d'équilibre. On observe que la moyenne des villages inscrits par wilaya, selon le nouveau découpage, oscille entre 5 et 10 : chaque région administrative à ses « villages », avec une concentration certaine dans le Nord ; ils sont encore peu nombreux dans la steppe, la troisième phase de la réforme agraire y étant en cours. Pour certaines wilayate (Skikda, Médéa, Mascara, Djelfa, Laghouat, M'Sila, Tebessa, Guelma, Bechar) on n'en est qu'au stade de l'inscription. Dans d'autres (Alger, Blida, Bouira, Bejaia, Jijel, Setif, Annaba, Biskra, Ouargla) un petit nombre de logements est terminé, un grand nombre programmé, mais aucun en construction. Les chantiers les plus nombreux se trouvent dans les wilayate d'Oran, Saïda, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Constantine. Ces situations sont révélatrices de l'impulsion rapide imposée par l'Etat, malgré le manque de moyens de réalisation sur le terrain.

Sur le plan technique, les villages se présentent comme un habitat rural moderne de bonne qualité. Les prescriptions sont strictes. Chaque logement doit en principe comporter un revêtement de béton au sol, des sanitaires avec eau courante, une cheminée, l'électricité et le gaz quand cela est possible. Les matériaux traditionnels et locaux, conseillés au départ, sont peu utilisés. Le coût de chaque logement s'en ressent : prévu à 20 000 DA par unité en 1973, il est à l'heure actuelle de 50 000 DA. Il était en effet difficile de ne pas dépasser le budget initialement envisagé, d'autant plus que dans le même temps on observait une forte hausse du prix des matériaux de construction. On peut regretter le manque d'originalité des plans-masse, qui présentent trop souvent un habitat groupé où les cellules s'alignent en blocs séparés par de larges allées, les équipements collectifs étant implantés au centre du village. Celui-ci est, en effet, composé de logements (de 100 à 300 suivant le cas), d'équipements collectifs (école, mosquée, hamman, salle polyvalente) et d'équipements productifs pour la coopérative. Les villages sont différenciés en primaire, secondaire et tertiaire, selon leur type et leur importance ; le « tertiaire » correspondant le plus souvent à un greffage sur un noyau d'habitat existant, le primaire étant construit « ex nihilo ». Il va de soi que

l'importance de chaque opération (entre 700 et 2 000 personnes) nécessiterait une étude complète aussi bien technique pour l'agencement interne, que de l'environnement dans lequel s'incère ce nouvel habitat.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que l'opération, malgré les obstacles et certaines erreurs, est bien avancée et réalise effectivement son objectif essentiel d'injection de logements et d'équipements en milieu rural.

B. VILLAGES ET ATTRIBUTAIRES.

Une enquête de l'AARDES portant sur tous les villages habités est en cours mais les résultats seront longs à paraître.

Un premier travail réalisé par ce même organisme (10) donne sous forme de tableaux, des indications très complètes sur l'ensemble des logements existants. Nous en avons extrait dans le tableau ci-dessous les éléments les plus significatifs :

TABLEAU XIII
Etat des logements ruraux construits
(quelques éléments)

Matériaux des murs	Intégré en dur 53,5 %	En non dur 46,5 %
Toit	Elaboré industriellement 52,8 %	Non élaboré industriellement 47,2 %
Alimentation en eau	Eau courante (privée ou collective) 42,5 %	Sans eau courante 33,7 % Approvisionnement naturel 22,2 %
	Electrique 7 %	Non électrique 93 %

D'après les tableaux de l'AARDES.

On voit que la moitié de la population rurale est mal ou très mal logée, donc qu'elle est « potentiellement » en demande de logements. A partir de ces données, on peut prévoir un impact positif de l'opération « Villages » auprès des masses rurales.

Nous savons en effet que « les besoins ne sont présents dans la conscience collective qu'en référence aux moyens proposés par la société pour les satis-

(10) « Etudes socio-économiques sur les attributaires de la Révolution Agraire », Chapitre VIII, conditions souhaitées de logements AARDES. juin 1975.

faire, que la marchandise peut créer le besoin ». Donc, l'introduction d'un « habitat moderne » en milieu rural comportant des éléments inexistantes jusqu'alors devrait entraîner un processus dynamique de changement social vers « la modernité ». Ceci implique que construire des logements ruraux n'est pas une opération simple, se proposant « de couvrir un besoin univoque » mais organiser un ensemble qui a « pour fin d'assurer la vie d'un groupe social » (11).

Il faut préciser, enfin, qu'une fois le processus entamé, il est impossible de revenir en arrière et que l'action engagée doit devenir massive et toucher l'ensemble de la société rurale du pays. Il s'agit en fait d'introduire de nouvelles structures sociales dans un corps traditionnel qu'il convient d'analyser dans sa complexité, pour mieux saisir de quelle manière cette partie de la formation sociale algérienne projetée au sol ses rapports familiaux et sociaux. Si ce travail préalable n'est pas réalisé, l'introduction d'un habitat trop différent risque d'être perçue comme une agression et, à ce titre, rejetée quels que soient les besoins potentiels. Ce phénomène s'est produit dans quelques villages, où l'on a pu voir des attributaires refuser terres et logements, et quitter le nouvel espace qu'on leur offrait. Des espaces de transition sont peut-être nécessaires pour éviter un conflit trop profond entre tradition et modernité.

Quoiqu'il en soit, il faut noter en général un fort indice de satisfaction chez les attributaires dans la mesure où les villages représentent une amélioration considérable des conditions de vie, grâce au nouveau logement et à un accès immédiat aux services scolaires, sanitaires, administratifs et religieux. L'enquête AARDES souligne la très forte dispersion spatiale qui existe en milieu rural et l'on peut facilement imaginer le changement profond qu'impliquent les avantages d'un habitat groupé, même si, comme nous l'avons vu, toutes les aspirations des masses rurales ne sont pas satisfaites.

Notons encore que le logement individuel tel qu'il est prévu actuellement n'est pas fait pour « la grande famille » traditionnelle (50 à 70 personnes). Ce qui veut dire que chaque attributaire, avec ses descendants et ascendants va individualiser ses revenus au niveau de sa famille (7 à 10 personnes). Ainsi la fonction économique des « grandes familles » qui combinait les ressources complémentaires de tous ordres disparaît. Il est dès lors important de prévoir une structure d'accueil pour les autres membres de la grande famille non attributaires, soit dans le cadre du village, soit ailleurs, sous peine d'accélérer l'exode rural.

Il reste enfin à donner quelques éléments sur le statut du village en tant que collectivité locale et sur celui des attributaires dans ce village. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un avant-projet de statuts des villages socialistes (12). Cet avant-projet précise que le village socialiste constitue une collectivité publique à caractère territorial. Il est reconnu comme une entité socio-économique, dont le noyau est constitué par les bénéficiaires de la

(11) CHAULET (Claudine), « Famille et habitation ». CNRESR - MARA Communication faite au séminaire sur l'habitat rural, mars 1973.

(12) BENACHENHOU (M.A.) : « notes sur les aspects juridiques de l'avant-projet de statut des villages socialistes », présentés à la journée « villages », du CREA - ONRS, 15 janvier 1976.

révolution agraire. C'est à ce titre que la personnalité morale lui est reconnue et qu'il est appelé à se doter d'organes chargés de gérer les affaires locales. Le statut définitif par rapport à l'organisation communale n'est pas encore arrêté, mais logiquement le village socialiste devrait être reconnu en tant que collectivité infra-communale de base. Ceci est déjà dans les faits dans les zones à population éparse, où le village implanté fait office de chef-lieu de commune. En ce qui concerne le patrimoine, l'avant-projet précise que la propriété du village s'étend à l'ensemble des installations et équipements collectifs créés. Un point important n'est pas encore réglé, c'est celui du statut juridique des logements individuels. Pour le moment, la propriété personnelle du logement est soumise à deux conditions : l'attributaire sera reconnu propriétaire au terme d'une période probatoire de cinq ans et ce droit sera annulé en cas de départ du bénéficiaire. Rien n'est pourtant fixé et il semble que plusieurs propositions soient en discussion.

Michel NANCY *

* Assitant à l'Université d'Essen.